

« Défie la SLA »

Du 1er juin au 21 juin 2022.

Un défi solidaire connecté pour vaincre la SLA.

L'Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA), association de loi 1908 reconnue d'utilité publique, organise la course connectée « Défie la SLA ».

Cette course 100% connectée n'est pas une compétition sportive, mais un événement solidaire afin de sensibiliser le grand public à la maladie et collecter des fonds pour faire avancer la recherche ainsi que pour aider les personnes atteintes de SLA et leurs proches aidants.

ARTICLE 1 | L'épreuve

Chaque participant choisit un défi dans la liste proposée ci-dessous. Il est possible de s'inscrire plusieurs fois mais les parcours doivent être différents (par exemple il est possible de s'inscrire au défi individuel pour chacun des parcours).

Dates : du 1er juin au 21 juin 2022.

Chacun des défis peut être effectué en marchant, en courant ou en roulant, en une ou plusieurs fois, et où que vous soyez !

Programme et distances :

✓ **Défi individuel**

Parcourir un maximum de km seul.

✓ **Défi groupe/amis/club**

Parcourir un maximum de km à plusieurs (constituer une équipe).

✓ **Défi famille**

Parcourir un maximum de km avec des membres de sa famille.

✓ **Défi entreprise**

Parcourir un maximum de km avec un maximum de collaborateurs.

✓ **Défi scolaire**

Parcourir un maximum de km avec un maximum d'élèves.

ARTICLE 2 | Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 8 mai jusqu'au 21 juin 2022 à 23h00.

Les inscriptions se feront sur le site internet www.defielasla.org. Le règlement se fera par carte bancaire lors de l'inscription.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (à cocher lors de l'inscription).

Un dossard à l'inscription vous sera envoyé par mail et un diplôme d'honneur après avoir relevé le défi sera téléchargeable sur votre espace personnel sur www.defielasla.org.

Un montant unique d'inscription de 15 euros et une cotisation de 2 € pour les enfants (nés après 2004). Un T-shirt aux couleurs de l'ARSLA sera disponible à l'achat (10 euros). Dans ce cas, il vous faudra indiquer votre taille lors de l'inscription. Il n'y a pas de T-shirts enfants. L'ARSLA dispose d'un nombre limité de T-shirts et ne peut garantir les tailles au-delà d'un certain nombre de t-shirts vendus.

Pour toute inscription et/ou don, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66%.

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à un remboursement en cas de non-participation.

ARTICLE 3 | Certificat médical, sécurité & responsabilité

Aucun certificat médical n'est demandé pour participer au défi et l'ARSLA se désengage de toute responsabilité en cas d'incident.

Aucun membre du comité organisationnel ne sera présent durant tout cet événement. Le participant sera en totale autonomie et engagera sa propre responsabilité en cas d'accident, avec renonciation à tous les recours contre l'association. Il lui incombe donc de s'assurer personnellement. Les mineurs qui participent seront sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Les participants doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'association dégage toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation. Afin de garantir votre sécurité, il est conseillé de vous rendre visible en toutes circonstances.

ARTICLE 4 | Respect des mesures sanitaires

Chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires en conformité avec les directives gouvernementales aux dates de sa course compris entre le 1er juin et le 21 juin 2022.

ARTICLE 5 | CNIL & Droit à l'image

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant.

Tout participant ayant un dossard attribué autorise les organisateurs tels que des partenaires ou médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles, déposées sur le site ou les réseaux sociaux de l'ARSLA, ainsi que pendant la course, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations.

L'inscription à l'un des défis vaut accord de ce règlement.

Pour toute information supplémentaire :

www.defielasla.org

communication@arsla.org

01 58 30 58 50

01 58 30 58 51